
Ville de Trois-Rivières

Projet de règlement n° 103 / 2023 modifiant le Règlement établissant le programme « Redéveloppement de la partie des premiers quartiers assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architectural » (2017, chapitre 30)

1. Les paragraphes 1° à 4° du premier alinéa de l'article 28 du Règlement établissant le programme « Redéveloppement de la partie des premiers quartiers assujettis à un plan d'implantation et d'intégration architectural » (2017, chapitre 30) sont remplacés par les suivants :

« 1° 75 % du coût réel des travaux admissibles pour la restauration ou le remplacement des portes, des fenêtres et du revêtement de toiture, lorsqu'ils sont réalisés avec des matériaux traditionnels équivalents ou supérieurs à ceux d'origine, tel que décrit à l'annexe VI;

2° 50 % du coût réel des travaux admissibles pour la restauration ou le remplacement des éléments caractéristiques, lorsque des matériaux traditionnels équivalents ou supérieurs à ceux d'origine sont utilisés, tel que décrit à l'annexe VI;

3° 25 % du coût réel des travaux admissibles lorsque des matériaux de remplacement utilisés constituent des substituts acceptables tel que décrit à l'annexe VI;

4° un maximum de 50 000,00 \$, sous réserve du paragraphe 5° du présent article;

5° un maximum de 20 000,00\$ pour les travaux visés par les paragraphes 5° et 6° de l'article 26. »

2. L'annexe VI de ce Règlement est remplacée par la suivante :

«
Ville de Trois-Rivières (2017, chapitre 30)

ANNEXE VI

LISTE DES COMPOSANTES ARCHITECTURALES ET MATÉRIAUX ADMISSIBLES

(Article 28)

CATÉGORIE A1 : Matériaux traditionnels (Portes, fenêtres et toiture) – subvention à 75 %

- La restauration des composantes d'origine du bâtiment;
- Le remplacement ou la reconstitution de composantes architecturales utilisant des matériaux d'origine et de qualité supérieure.

Toiture :

- Tôle à joint pincé, à baguette, à la Canadienne, en plaque, embossée – acier galvanisé, tôle d'acier «galvalume», cuivre ou acier étamé, aluminium prépeint, cuivre;
- Ardoise;

J. L.

Y. T.

- Bardeau de bois (ex. : cèdre blanc);
- Accessoires :
 - Gouttière architecturale
 - en acier galvanisé, cuivre ou zinc calibre 24 ou 26;
 - en bois (ex. : mélèze, cèdre rouge).
 - Arrêt de neige d'aspect traditionnel (à barreau ou individuel).

Ouverture :

- Bois
 - Restauration ou reconstitution de portes et fenêtres d'origine selon le principe traditionnel – atelier d'ébénisterie;
 - Reproduction de modèle de portes et fenêtres traditionnelles utilisant des principes contemporains, mais dont la finition extérieure est en bois.
- Acier (si applicable ex. : bâtiment industriel)
 - L'aluminium peut être un substitut acceptable à l'acier.
- Chambranle de bois massif (ex. : pin blanc, cèdre rouge, cèdre blanc);
- Contrevent, persienne de bois faite sur mesure en atelier d'ébénisterie.

**CATÉGORIE A2 : Matériaux traditionnels (éléments caractéristiques)
– subvention à 50 %**

- La restauration des composantes d'origine du bâtiment;
- Le remplacement ou la reconstitution de composantes architecturales utilisant des matériaux d'origine et de qualité supérieure.

Fondation :

- Réparation ou reconstruction des fondations d'origine en maçonnerie (ex. : pierre).

Parement :

- Brique d'argile maçonnée;
- Pierre maçonnée (ex. : pierre de taille, à bossage, à moellon);
- Bardage de bois massif (ex. : planche à clin, à feuillure, vertical) (ex. : épinette, pin blanc, cèdre rouge, cèdre blanc);
- Bardeau de bois (ex. : cèdre blanc, cèdre rouge);
- Crépi et enduit de type traditionnel.

Saillie : (galerie, balcon, etc.) :

- Plancher : planche de bois massif bouvetée (ex. : pin blanc, cèdre rouge, IPÉ);
- Soffite : planche de bois massif bouvetée ou non (ex : pin blanc, cèdre rouge, cèdre blanc);
- Colonne ouvragée et garde-corps :
 - Composantes en bois massif faites sur mesure en atelier d'ébénisterie (ex. : pin blanc, cèdre rouge).
 - Les pièces complexes et volumineuses peuvent être réalisées en bois laminé collé ou assemblées;
 - Fer forgé ou aluminium soudé.
- Escalier :
 - Marche
 - bois massif (ex : pin blanc, cèdre rouge, IPÉ).
 - Limon et contremarche :
 - bois massif (ex. : pin blanc, cèdre rouge);
 - Fer forgé ou aluminium soudé.
 - Balustrades
 - bois massif (ex : pin blanc, cèdre rouge);
 - Fer forgé ou aluminium soudé.

Éléments d’ornementation (ex. : aisselier, corniche, console, corbeaux, modillon, entablement, moulure, etc.) :

- Composantes de bois faites sur mesure en atelier d’ébénisterie (ex. : pin blanc, cèdre rouge) ou en métal plié en atelier (ex. : cuivre, acier inox ou galvanisé);
- Planche cornière en bois massif (ex. : épinette, pin blanc, cèdre rouge, cèdre blanc).

CATÉGORIE B : Matériaux de substitution acceptable - subvention à 25 %

Fondation :

- Réparation des fondations existantes en béton (fissures, crépis et enduits).

Parement

- Brique d’argile non maçonnée jointée;
- Pierre de taille non maçonnée jointée;
- Bardage de dérivé du bois ou fibrociment;
- Bardeau de dérivé du bois ou fibrociment.

Toiture :

- Substitut de bardeau de bois fait de matériau composite ou recyclé;
- Substitut de tuile ardoise fait de matériau composite ou recyclé.

Ouverture :

- PVC, aluminium, fibre de verre pourvu que l’aspect des ouvertures originales soit respecté (dimension, forme, division, imposte, etc.);
- Chambranle en dérivé du bois.

Saillie (galerie, balcon) :

- Plancher : planche composite bouvetée ou en bois (ex. : pruche);
- Soffite : planche composite ou dérivée du bois bouveté ou non (aluminium non admissible);
- Colonne et balustrade :
 - Bois ouvragé ou assemblé peint (ex. : pruche);
 - Polyuréthane.
- Escalier : bois peint (ex. : pruche).

Éléments d’ornementation (ex. : aisselier, corniche, console, corbeaux, modillon, entablement, moulure, etc.) :

- Les composantes architecturales en polyuréthane ou en matériaux composites;
- Planche cornière en dérivé du bois. »

3. Le règlement qui découlera du présent projet de règlement entrera en vigueur le jour de sa publication.

Édicté à la séance du Conseil du 15 août 2023.

M. Jean Lamarche, maire

M^e Yolaine Tremblay, greffière